

Société Anonyme au capital de 5 607 000 €
Siège social : 5, rue Saint-Simon, Parc d'activité du Vert Galant - 95310 SAINT-OUEN L'AUMONE
387 452 576 RCS PONTOISE

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire :

le jeudi 15 septembre 2022 à 11 heures au siège social, 5, rue Saint-Simon, Parc d'activité du Vert Galant 95310 SAINT-OUEN L'AUMONE,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion de la Société et du rapport de gouvernement d'entreprise intégré dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport de gestion du Groupe établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2022,
- Lecture des Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022, des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2022 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société SACOR AUDIT,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société REVISION GESTION AUDIT « RGA »,
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Reconduction du plan de rachat d'actions.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

TRILOGIQ

Société anonyme au capital de 5.607.000 €
Siège social : 5 rue Saint-Simon
Parc d'Activités du Vert Galant - 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
RCS PONTOISE B 387.452.576

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 15 septembre 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le **31 mars 2022**, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

a. <u>Situation et évolution de la société au cours de l'exercice</u>

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de la Société a augmenté de 1.933 K€, soit une hausse de 30%, principalement du fait d'un effet de base (l'exercice précédent avait été impacté par la crise du Coronavirus et des mesures de confinement qui l'ont accompagnée) mais également de la poursuite d'une stratégie commerciale davantage orientée vers de nouveaux marchés. Le chiffre d'affaires France ainsi enregistré une croissance de 45% (+ 1.073 K€) pendant que le chiffre d'affaires à l'Export progressait de 21% (+ 860 K€).

Même si TRILOGIQ est parvenue à répercuter en grande partie la hausse du coût des intrants (matières premières et énergie) auprès de ses clients, le taux de marge brute a été impacté de 2,6 points sur l'exercice, passant de 61,4% du chiffre d'affaires au 31 mars 2021 à 58,8% du chiffre d'affaires au 31 mars 2022.

Hors achats de matières premières et approvisionnements, les charges d'exploitation ont augmenté de 10% intégrant :

- une hausse de 35% des autres achats et charges principalement due à un recours plus intensif à l'intérim et à l'augmentation des coûts de l'énergie et du transport,
- une progression de 5% des charges de personnel, avec un effectif moyen stable de 38 personnes,
- un recul des autres charges d'exploitation,
- une baisse de 23% des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation nettes de reprises.

Au niveau du résultat financier, l'exercice a été marqué par le versement de dividendes de la part de sept filiales de la Société pour un montant global de 1.354 K€.

b. Examen des comptes et résultat au cours de l'exercice

L'exercice clos le **31 mars 2022** se traduit par un **bénéfice** de **583.268** €. L'activité a évolué de la manière suivante (en milliers d'euros) :

	31/03/2022	31/03/2021
Chiffre d'affaires	8.457	6.524
Production	8.482	6.536
Marge brute	4.976	4.007
Valeur ajoutée	2.555	2.211
E.B.E.	17	(476)
Résultat d'exploitation	(757)	(1.482)
Résultat financier	1.474	1.794
Résultat exceptionnel	(134)	(32)
Impôt sur les sociétés	-	0
RESULTAT NET	583	280

c. Evolution du résultat

L'exercice clos le **31 mars 2022** se traduit par un **bénéfice** de **583.268** € qui s'explique de la manière suivante, en prenant pour référence l'activité de l'exercice précédent (en milliers d'euros) :

Résultat net de l'exercice précédent		_	280
Incidence de la variation de la production sur la marge brute			
1.945*61,3%		1 193	
Incidence de l'évolution du pourcentage de la marge brute sur la			
production de l'exercice 8.482 x (58,7% - 61,3%)		(224)	
Soit une diminution de la marge brute :		969	
Variation des charges qui s'explique essentiellement par :		303	(665)
	Eléments favorables	Eléments défavorables	
Autres achats et charges externes		625	
Impôts, taxes et versements assimilés	49		
Salaires et charges (dont participation des salariés)		109	
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	232		
Autres charges et autres produits	209		
Résultat financier		319	
Résultat exceptionnel		102	
Impôt sur les sociétés	0		
	490	1 156	
RESULTAT DE L'EXERCICE			583

d. Endettement et situation financière

Au cours de l'exercice, la Société a finalisé le remboursement de sa dette financière pour 380 K€.

e. <u>Délai de règlement fournisseurs</u>

	Article D. 441 I1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu			Article D. 441 I2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu								
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de	retard de pa	iement										
Nombre de factures concernées			>>			15					42	
Montant total des factures concernées h.t.		2 810,71 €	250,95 €			3 061,66 €		8 901,97 €	30 154,34 €	6 312,00 €	54 471,41 €	99 839,72 €
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice		0,04 %	0,00 %			0,04 %			>>			
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice								0,10 %	0,35 %	0,07 %	0,63 %	1,15 %
(B) Factures exc	clues du (A) i	elatives à de	s dettes et c	réances litigi	euses ou no	n comptabilis	sées					
Nombre des factures exclues	Total achats	s exercice = 6	958 630,64				Total CA exercice = 8 680 656,63					
Motant total des factures exclues												
(C) Délais de pa	(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L 443-1 du code du commmerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractu	iels					Délais contract	uels				

	Article D. 441 II.1°: Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				Article D. 441 II.2°: Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				n retard de			
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de	retard de pa	iement										
Nombre cumulé de factures concernées		//	>	<		239			>>			827
Montant cumulé des factures concernées h.t.		618 007,91 €	123 987,99 €	710,36€	94 903,33 €	837 609,59 €		1 808 234,54 €	389 100,94 €	407 996,84 €	272 394,54 €	2 877 726,86 €
Pourcentage du montant total h.t. des factures reçues dans l'exercice		8,88 %	1,78 %	0,01 %	1,36 %	12,04 %			<u></u>			
Pourcentage du montant total h.t. des factures émises dans l'exercice			<u></u>					20,83 %	4,48 %	4,70 %	3,14 %	33,15 %
(B) Factures ex	clues du (A)	relatives à de	s dettes et c	réances litigi	euses ou no	n comptabili	ées					
Nombre des factures exclues	Total achats	s exercice = 6	958 630,64				Total CA exercice = 8 680 656,63					
Motant total des factures exclues												
(C) Délais de pa	iement de ré	férence utilis	és (contract	uel ou délai l	égal - article	L. 441-6 ou a	rticle L 443-1	1 du code du	commmerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contracti	uels					Délais contractuels					

Ratios

Nous vous communiquons ci-après les principaux ratios d'endettement net, ceux-ci s'entendant hors comptes courants et engagement en crédit-bail :

1) endettement net / capitaux propres

= 0

2) endettement net / chiffre d'affaires

= 0

f. Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Le conflit en Ukraine débuté le 24 février 2022 constitue un événement de l'exercice clos le 31 mars 2022, dont les conséquences sur le résultat d'exploitation impacteront principalement l'exercice suivant.

II - PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte économique compliqué par la tendance inflationniste et la poursuite de la guerre en Ukraine, la Direction de TRILOGIQ entend retrouver une croissance pérenne de son activité, notamment en s'appuyant sur sa nouvelle offre digitale via ses sites internet.

III - MODE DE PRESENTATION DES COMPTES - METHODE D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 mars 2022** que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les engagements en matière de retraite sont provisionnés (143.104 € au 31 mars 2022).

Aucun changement n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent.

IV - <u>ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT</u>

La Société a engagé des dépenses relatives au développement de deux plateformes de ventes digitales : www.trilogiq.com et www.trilogiq3D.com. Ces frais sont comptabilisés en charges opérationnelles.

V - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous soumettons à vos suffrages l'approbation des comptes annuels au **31 mars 2022** tels qu'ils vous sont présentés et vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

Total affecté 583.268 €

Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Exercice	Montant total du dividende	Dividende par action
31.03.2021	- €	- €
31.03.2020	- €	- €
31.03.2019	-€	- €

VI- DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses suivantes non déductibles du résultat fiscal :

- Amortissements excédentaires et autres amortissements non-déductibles

6.501€

- Taxe sur véhicules de tourisme

178€

VII - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

VIII – MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, et Monsieur Olivier Langrand, Directeur Général Délégué, assument sous leur responsabilité la Direction Générale de la Société.

IX - LISTE DES MANDATS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats exercés, dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des administrateurs de la Société, que ceux-ci ont porté à la connaissance du Conseil d'Administration (Annexe 1).

X – <u>INFORMATIONS PARTICULIERES</u>

Actionnariat Salarié

Conformément à l'article L 225-102 du Code de commerce nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice, il n'existait :

- aucun plan d'épargne entreprise tel que prévu par les articles L 3332-1 à L 3334-16 du Code du Travail,
- aucun fonds commun de placement d'entreprise tel que prévu par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988.

Nous vous précisions également que la participation des salariés au capital social de notre Société et au capital social des sociétés liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce est, à la connaissance de la Société, inférieure à 3% du capital social de notre Société ou des sociétés liées.

En application de l'article L 225-129-6 du Code du commerce, la participation des salariés n'atteignant pas 3% du capital social de notre Société ou des sociétés liées, la Société a proposé à ses actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 16 septembre 2021, une augmentation de capital réservée aux salariés de notre Société dans les conditions prévues par Les articles L 3332-18 et suivants du Code du Travail. Cette résolution a été rejetée par l'assemblée.

Délégations au Conseil d'Administration pour augmenter le capital

Les délégations de compétence et/ou de pouvoirs afin d'augmenter le capital social de la Société sont résumées dans l'**Annexe 3**.

Mise en place d'un plan de rachat d'actions

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire la reconduction d'un plan de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-1 du Code de Commerce. Cette autorisation serait d'une durée de 18 mois, qui expirerait à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023. Le nombre maximum d'actions acquises ne pourrait pas excéder 10% du capital social tel qu'il serait ajusté en cas d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision. Le prix maximum d'achat sera fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital et notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions.

Information relative aux succursales

La Société ne dispose d'aucune succursale.

Information relative aux prêts interentreprises

La Société n'a octroyé aucun prêt interentreprises.

Filiales et participations (données sociales au 31 mars 2022)

Filiale Allemagne

Créée en novembre 2002, TRILOGIQ Deutschland a réalisé une perte de 74 K€.

Filiale Belgique

Créée en mars 2007, TRILOGIQ Benelux a réalisé un bénéfice de 10 K€.

Filiale Italie

Créée en septembre 2010, TRILOGIQ Italia a réalisé une perte de 2 K€.

Filiale Espagne

Créée en février 2011 et en cours de liquidation, TRILOGIQ Iberia a réalisé une perte de 38 K€.

Filiales Royaume-Uni

Acquise le 25 juillet 2008 et détenue à 91% par TRILOGIQ S.A., The Tube & Bracket Company a réalisé une perte de 57 K€.

Créée en avril 2015, GRAPHIT SYSTEM a réalisé une perte de 74 K€.

Filiale Suède

Créée en novembre 2008 et en cours de liquidation, TRILOGIQ Sweden a réalisé une perte de 0 K€.

Filiale Hongrie

Créée en mai 2006 et en cours de liquidation, TRILOGIQ Hungaria a réalisé une perte de 0 K€.

Filiale Slovaquie

Créée en mars 2007, TRILOGIQ Slovakia a réalisé un bénéfice de 7 K€.

Filiale Pologne

Créée en mars 2007, TRILOGIQ Poland a réalisé un bénéfice de 287 K€.

Filiale Roumanie

Créée en juin 2007, TRILOGIQ Romania a réalisé un bénéfice de 152 K€.

Filiale Turquie

Créée en juin 2009, TRILOGIQ Turkey a réalisé un bénéfice de 166 K€.

Filiale Afrique du Sud

Créée en septembre 2003, TRILOGIQ South Africa a réalisé un bénéfice de 29 K€.

Filiale Maroc

Créée en septembre 2009, TRILOGIQ Maroc a réalisé une perte de 7 K€.

Filiale Etats-Unis

Créée en septembre 2000, TRILOGIQ USA a réalisé un bénéfice de 593 K€.

Filiale Brésil

Créée en janvier 2002, TRILOGIQ do Brasil a réalisé une perte de 154 K€.

Filiale Inde

Créée en juin 2009 et en cours de liquidation, TRILOGIQ India a réalisé un bénéfice de 0 K€.

La société TRILOGIQ CZ a été liquidée au mois d'octobre 2021.

Montant des rémunérations allouées aux dirigeants

Cette information est précisée dans l'annexe aux comptes consolidés.

<u>Répartition du capital – opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres</u>

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, à la connaissance de la Société, au 24 juillet 2014, les personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dixhuit vingtièmes et des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont :

- M. Eric Courtin: 76,77% du capital et 90,45% des droits de vote

Conformément à l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, les opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres ont été les suivantes :

M. Eric Courtin (Président du Conseil d'Administration) : Néant M. Olivier Langrand (Directeur Général Délégué) : Néant

*

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.

Le Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions soumises à votre vote et notamment à vous prononcer sur le quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice **2022**.

Fait à Saint-Ouen-l'Aumône,

Le 12 juillet 2022

Le Conseil d'Administration

Annexes:

Au présent rapport sont annexés les documents faisant apparaître les informations prévues aux articles :

- L 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce (Annexe 1) : renseignements concernant les Administrateurs
- (Annexe 2): tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices
- L 225-100 al. 7 du Code de Commerce (Annexe 3): tableau récapitulatif des délégations accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

ANNEXE - I - AU RAPPORT DE GESTION : Liste des mandats des Administrateurs

Mandataire	Fonctions chez TRILOGIQ S.A.	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
Monsieur Eric Courtin	Président du Conseil d'Administration	
TRILOGIQ Deutschland TRILOGIQ South Africa	Directeur Général	Président Directeur Général Président Directeur Général
TRILOGIQ Italia TRILOGIQ Mexico		Président Président
The Tube & Bracket Company GRAPHIT SYSTEMS Limited		Directeur Directeur
TRILOGIQ U.S.A. Monsieur Alexis Courtin	Néant	Président Néant
Monsieur Michel Samper	Néant	Néant

ANNEXE - II - AU RAPPORT DE GESTION : <u>Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices</u>

31-mars	2018	2019	2020	2021	2022
Capital en fin d'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
•	F 607 000 6	F 607 000 6	F 607 000 6	F 607 000 6	F 607 000 6
Capital social	5 607 000 €	5 607 000 €	5 607 000 €	5 607 000 €	5 607 000 €
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 738 000	3 738 000	3 738 000	3 738 000	3 738 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit					
de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 155 333 €	9 095 653 €	7 655 364 €	6 524 319 €	8 457 341 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et					
dotations aux amortissements et provisions	- 157 058 €	1 888 108 €	123 687 €	1 131 966 €	1 472 408 €
Impôt sur les bénéfices	- 36 198 €	- 585€	105 495 €	- €	- €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat après impôt, participation des salariés,					
dotations aux amortissements et provisions	- 8 230 244 €	- 430 349 €	- 2 164 128 €	280 069 €	583 268 €
Résultat distribué	- €	- €	- €	- €	- €
Résultats réduits à 1 action					
Résultat après impôt et participation mais avant					
dotations aux amortissements et provisions	- 0,03 €	0,51€	0,00€	0,30 €	0,39€
Résultat après impôt, participation des salariés,					
dotations aux amortissements et provisions	- 2,20 €	- 0,12 €	- 0,58 €	0,07 €	0,16€
Dividende attribué à chaque action	- €	- €	- €	- €	- €
Personnel					
Effectif moyen des salariés durant l'exercice	49	43	40	38	38
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 209 550 €	1 909 624 €	1 769 086 €	1 484 696 €	1 558 068 €
Montant des sommes versées au titre des avantages					
sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	899 764 €	727 248 €	683 919 €	582 922 €	618 578 €

ANNEXE - III – AU RAPPORT DE GESTION:

Tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L. 225-100 al. 7 du Code de Commerce)

Date de l'assemblée générale	Nature de la délégation	Objet de la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Date de la réalisation de l'augmentation de capital
16/09/2021	Délégation de compétence	Emission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	16 mars 2023	5.607.000 € pour les actions ordinaires 50.000.000 € pour valeurs mobilières composées	Néant	Néant
16/09/2021	Délégation de compétence	Emission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	19 novembre 2023	5.607.000 € pour les actions ordinaires 50.000.000 € pour valeurs mobilières composées	Néant	Néant
19/09/2021	Délégation de compétence	Augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	19 novembre 2023	5.607.000€	Néant	Néant

TRILOGIQ

Société anonyme au capital de 5.607.000 €
Siège social : 5 rue Saint-Simon
Parc d'Activités du Vert Galant
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
RCS PONTOISE B 387.452.576

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 15 septembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de notre Groupe au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

I. ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. <u>Situation du Groupe : les chiffres clés</u>

1.1.1. Chiffres clés

En milliers d'euros	31/03/2022	31/03/2021
Chiffre d'affaires	21.354	22.602
Marge brute	12.807	14.223
% chiffre d'affaires	60,0%	62,9%
Autres achats et charges externes	4.884	4.751
Salaires et charges	6.642	7.029
Excédent brut d'exploitation	1.422	2.067
% chiffre d'affaires	6,7%	9,1%
Amortissements et provisions	1.267	1.823
Résultat d'exploitation	155	244
Résultat financier	395	(14)
Résultat courant avant impôt	550	230
Résultat exceptionnel	100	(40)
Impôt sur les bénéfices	165	552
Amortissement des écarts d'acquisition		33
Résultat net part du Groupe	491	(311)

1.1.2. Examen des comptes consolidés au 31 mars 2022

Chiffre d'affaires

Alors que l'exercice 2020-2021 avait bénéficié d'une commande exceptionnelle de plus de 5 M\$ avec un distributeur américain, ce qui avait permis de compenser en grande partie les effets néfastes de la crise sanitaire, l'exercice 2021-2022 a été marqué par un retour à la croissance dans la majeure partie des pays d'implantation du Groupe. Au global, le chiffre d'affaires consolidé ne s'est ainsi contracté que de 6%, passant de 22,6 M€ à 21,4 M€.

L'Export représente aujourd'hui 84% du chiffre d'affaires consolidé :

En milliers d'euros	31 mars 2022	% CA	31 mars 2021	% CA	Variation
France	3.454	16%	2.381	11%	+45%
Export	17.900	84%	20.221	89%	-11%
Total	21.354	100%	22.602	100%	-6%

La contribution de chaque zone géographique au chiffre d'affaires consolidé se détaille comme suit :

En milliers d'euros	31 mars 2022	% CA	31 mars 2021	% CA	Variation
Europe	12.360	58%	10.299	46%	+20%
Amériques	7.676	36%	11.522	51%	-33%
Afrique / Asie	1.319	6%	781	3%	+69%
Total	21.354	100%	22.602	100%	-6%

Marge brute

Même si TRILOGIQ est parvenu à répercuter en grande partie la hausse du coût des intrants (matières premières et énergie) auprès de ses clients, le taux de marge brute a été impacté de près de 3 points sur l'exercice, passant de 62,9% du chiffre d'affaires au 31 mars 2021 à 60,0% du chiffre d'affaires au 31 mars 2022. TRILOGIQ bénéficiant d'un bon « pricing power », les augmentations tarifaires se poursuivent afin de remonter le taux de marge brute consolidé.

Excédent brut d'exploitation

Alors que les Etats-Unis avaient été les principaux contributeurs à l'excédent brut d'exploitation consolidé de l'exercice précédent, la participation des deux principales zones d'activité a été davantage homogène lors de l'exercice clos au 31 mars 2022 :

En milliers d'euros	31 mars 2022	31 mars 2021
Europe	858	74
Amériques	577	1.939
Afrique / Asie	(13)	54
Total	1.422	2.067

Au cours de cet exercice, seules les filiales anglaise (en cours de redéploiement) et brésilienne (profondément restructurée au printemps 2022) ont contribué de manière négative à l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Les dépenses d'exploitation (hors achats de matières premières, amortissements et provisions) étant restées quasiment stables (-3%), TRILOGIQ enregistre un nouvel excédent brut d'exploitation significativement positif de 1.422 K€ (soit 6,7% du chiffre d'affaires consolidé).

Hors achats de matières premières, amortissements et provisions, les charges d'exploitation ont évolué de la manière suivante :

- une hausse de 3% des autres achats et charges externes, principalement due à un recours plus intensif à l'intérim et à l'augmentation des coûts de l'énergie et du transport,
- une contraction de 5% des charges de personnel. Le Groupe compte aujourd'hui 179 collaborateurs.

Résultat d'exploitation

En intégrant un niveau d'amortissements de 1,3 M€, le résultat d'exploitation consolidé ressort positif de 0,2 M€. Du fait de la politique de cession d'actifs du Groupe, les amortissements continueront à baisser significativement lors des prochains exercices.

Résultat net part du Groupe

Après la prise en compte de l'impôt sur les sociétés pour 165 K€, les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2022 se traduisent, pour la première fois depuis l'exercice 2015-2016, par un bénéfice net part du Groupe de 491 K€.

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Afrique / Asie	Total
Chiffre d'affaires	12.360	7.676	1.319	21.354
Excédent brut d'exploitation	858	577	(13)	1.403
Résultat d'exploitation	(355)	489	21	136
Résultat courant avant impôt	11	513	26	532
Résultat net part du Groupe	(228)	700	19	491

1.2. Structure financière du Groupe

L'évolution de l'endettement global du Groupe peut se résumer comme suit :

En milliers d'euros	31/03/2021	Augmentation	Diminution	31/03/2022
Emprunts bancaires	394	24	380	38
Autres dettes financières	-	-	-	-
Endettement total	394	24	380	38

Par ailleurs, TRILOGIQ dispose d'une trésorerie excédentaire significative, d'un montant de 19.606 K€ au 31 mars 2022 composée des éléments suivants :

En milliers d'euros	Montant	
Comptes à terme en Euro et US\$	12.603	
Disponibilités	7.003	
Total trésorerie	19.606	

Enfin, il convient de préciser que les sociétés du Groupe n'ont pas acquis de matériel par voie de créditbail pour des montants significatifs.

1.3. Cash-flows

Dès le printemps 2021, anticipant les pénuries de matières premières et les hausses de prix, TRILOGIQ a mis en place une stratégie volontariste de stockage qui a conduit le Groupe à augmenter de 55% ses stocks de produits à forte rotation pour les porter à 5,8 M€. Cependant, du fait d'une marge brute d'autofinancement positive de 1.439 K€ et d'une cession d'actifs de 750 K€, le Groupe est parvenu à limiter la baisse de sa trésorerie à 301 K€ au 31 mars 2022 tout en procédant au remboursement de 356 K€ de dettes financières, dont l'intégralité du solde de l'emprunt contracté auprès de la bpi :

En milliers d'euros	31/03/2022	31/03/2021	Variation
Actif net immobilisé	9.129	10.555	(1.426)
Stocks et en-cours	5.841	3.773	2.068
Clients et comptes rattachés	4.700	4.485	215
Trésorerie	19.606	19.907	(301)
Dettes financières	38	394	(356)
Trésorerie nette de dettes	19.567	19.513	55

1.4. Effectifs consolidés du Groupe

Total	179	181
Afrique / Asie	13	11
Amériques	60	64
Europe	106	106
	31.03.2022	31.03.2021

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. <u>Liste des sociétés consolidées</u>

	Pourcentage de détention
TRILOGIQ S.A Société Anonyme au capital de 5.607.000 €	
5, rue Saint Simon - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône - France	Société Mère
TRILOGIQ DEUTSCHLAND GmbH - GmbH au capital de 25.000 €	1000/
Benzstrasse 5 - 84051 Altheim / Essenbach - Allemagne	100%
TRILOGIQ BENELUX SPRL – Société au capital de 52.360 €	1000/
Keizer Karellaan 584 6th Floor - 1082 Sint-Agatha-Berchem - Belgique	100%
TRILOGIQ ITALIA SRL -Société au capital de 310.000 €	1000/
Via G. Oberdan 13 - 20064 Gorgonzola / Milano - Italie	100%
TRILOGIQ IBERIA S.L.U - Société au capital de 100.000 €	4000/
Calle Mariano Cubí, 7, 08006 Barcelona - Espagne	100%
The Tube & Bracket Company - Société au capital de 153.319 £	040/
Main Road - Middleton Cheney - Banbury - Oxfordshire - OX17 2PW - Royaume-Uni	91%
GRAPHIT SYSTEM Limited - Société au capital de 2.600.000 £	1000/
Main Road - Middleton Cheney - Banbury - Oxfordshire - OX17 2 PW - Royaume-Uni	100%
TRILOGIQ Sweden AB - Société au capital de 100.000 SEK	1000/
Box 91 - 851 02 Sundsvall - Suède	100%
TRILOGIQ HUNGARIA KFT - Société au capital de 3.000.000 HUF	100%
Maglódi út 6 - 1106 Budapest - Hongrie	100%
TRILOGIQ SLOVAKIA S.R.O Société au capital de 20.000 €	1000/
Robotnícka 1 - 036 01 Martin - Slovaquie	100%
TRILOGIQ POLAND SP ZOO – Société au capital de 50.000 PLN	1000/
Rogowska 117F, 54-440 Wrocław - Pologne	100%
TRILOGIQ ROMANIA SRL – Société au capital de 1.000 RON	1000/
Strada Gavana n°2, Bloc A27, scara B, AP, CAM.2- 110305 County Arges - Roumanie	100%
TRILOGIQ TURKEY – Société au capital de 50.000 TRY	1000/
Yenisehir Mak. Mustafa Akyol SK – 34912 Pendik Istanbul - Turquie	100%
TRILOGIQ SA (Pty) Limited - Société à responsabilité limitée au capital de R 1.000	100%
677 Cape Road, Parsonsvlei, 6001 Port Elisabeth – Afrique du Sud	100%
TRILOGIQ MAROC – Société au capital de 10.000 MAD	100%
131 bd Abdelmoumen – 20000 Casablanca- Maroc	100%
TRILOGIQ USA Corporation - Société au capital de 100 USD	100%
31805 Glendale Street - Livonia, MI 48150 – Etats-Unis d'Amérique	100%
TRILOGIQ MEXICO SA - Société au capital de 50.000 Pesos	100%
Anillo Vial II 201- Parque Industrial Quadrum- CP. 76246 Queretaro QRO - Mexique	100%
TRILOGIQ do BRASIL Ltda - Société à responsabilité limitée au capital de 253.970 Real	100%
Rua Dr. Adhemar de Barros – 201 Jardim Europa - Valinhos - SP - CEP 13.270-600- Brésil	100%
TRILOGIQ MODULAR SYSTEM INDIA PVT.LTD – Société au capital de 6.769.707 INR	100%
18/1B Anumepalli Agraharam Begapalli Road - Zuzuvadi –Hosur Taluk Tamil Nadu - Inde	100%

2.2. <u>Variations de périmètre</u>

La société TRILOGIQ CZ a été fermée au mois d'octobre 2021 et est donc par conséquent déconsolidée au 31 mars 2022.

Les filiales TRILOGIQ Iberia, TRILOGIQ Sweden, TRILOGIQ Hungaria, TRILOGIQ Maroc et TRILOGIQ India n'exercent plus d'activité opérationnelle au 31 mars 2022 et sont en cours de fermeture.

III. PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour le 1^{er} trimestre de l'exercice (avril à juin), le carnet de commandes consolidé s'est élevé à 5.353 K€, en baisse de 8% à comparer aux 5.792 K€ du 1^{er} trimestre de l'exercice précédent :

Commandes en K€	30.06.2022 (3 mois)	30.06.2021 (3 mois)	Variation
Europe	3.198	3.586	- 11%
Amériques	1.839	1.806	+ 2%
Afrique / Asie	316	400	- 21%
Total Groupe	5.353	5.792	- 8%

Si les carnets de commandes des mois d'avril et de mai étaient en retrait par rapport à l'exercice précédent, celui du mois de juin 2022 enregistre une croissance de 6% à comparer à juin 2021.

Du fait de son redressement financier au cours des derniers exercices, TRILOGIQ a décidé de renforcer sa présence au Royaume-Uni, en Italie et aux Etats-Unis.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Fait à Saint-Ouen-l'Aumône,

Le 12 juillet 2022

Le Conseil d'Administration.



Société Anonyme au capital de 5 607 000 € Siège social : 5, rue Saint-Simon, Parc d'activité du Vert Galant - 95310 SAINT-OUEN L'AUMONE

387 452 576 RCS PONTOISE

TEXTE DES RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de TRILOGIQ S.A. établi par le Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code de Général des Impôts qui s'élèvent à un montant global de 6 679 euros.

En conséquence, l'assemblée générale approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et donne pour cet exercice quitus entier et sans réserve de leur mandat aux Administrateurs.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 mars 2022, tels qu'ils lui ont été présentés.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice 2022) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 583 268 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau pour 583 268 euros

Le compte « Report à nouveau » sera ainsi porté à 12 567 374 euros

Conformément à la Loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Quatrième résolution (Conventions réglementées) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cinquième résolution (Jetons de présence) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ne pas allouer de jetons de présence au Conseil d'Administration.

Sixième résolution – (Renouvellement du mandat de la société SACOR AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire et de la société REVISION GESTION AUDIT « RGA » Commissaire aux Comptes suppléant)

Les mandats de la société SACOR AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société REVISION GESTION AUDIT « RGA », Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2028.

Septième résolution (Plan de rachat d'actions) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de 18 mois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-1 du Code de commerce à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la période du programme.

Cette autorisation est donnée pour favoriser, si besoin, est, la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tous moyens compatibles avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le prix maximum est fixé à 30 euros l'action. En cas d'opération sur le capital et notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajouté dans les mêmes proportions.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 11.214.000 euros.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la Loi, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 septembre 2021 en sa 6ème résolution

Huitième résolution (Pouvoirs) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

NOTES

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire (titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur) peut demander à la Société, en utilisant la formule ci-dessous, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 & 83 dudit code de commerce..

FORMULAIRE A ADRESSER A:

TRILOGIQ

A L'ATTENTION DE MME NATHALIE FONTAINE
5 RUE SAINT-SIMON – PARC D'ACTIVITE DU VERT GALANT
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 15 SEPTEMBRE 2022

NOM :
Prénom (s) :
CHOIX DU MODE D'ENVOI DES DOCUMENTS (cocher la case choisie)
□ Adresse complète :
□ Adresse e-mail:
en tant que propriétaire de actions TRILOGIQ, code FR0010397901 - sous la forme nominative (*) - sous la forme au porteur (*)
demande l'envoi des documents et renseignements visés par les articles R.225-81 & 83 du code de commerce, à l'exception de ceux qui étaient joints à la formule de pouvoir/vote par correspondance.
A
Signature

les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, formulée par lettre spéciale, obtenir de la Société l'envoi des documents visés ci-dessus, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(*) rayez la mention inexacte